

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE LA GARDE

A R R E T E M U N I C I P A L N°11/2026 **Réglementation de la circulation route Napoléon** **Interdiction de stationner**

Le Maire de la Commune de LA GARDE,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,
Vu les travaux à entreprendre par la société EIFFAGE 04120 CASTELLANE, pour le déplacement des radars pédagogique et de la peinture des lignes blanches de la route Napoléon traversant le village ;

ARRETE :

Article 1.- : L'entreprise EIFFAGE est autorisée à intervenir pour les travaux de déplacement des radars pédagogique et de la peinture des lignes blanches de la route Napoléon traversant le village, **DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 JUIN 2026 INCLUS.**

Article 2 : Ces travaux nécessitent que les places de parking le long de la route Napoléon sur la traversée du village :
de la Gardoise au n°1505 route Napoléon, **LE STATIONNEMENT EST INTERDIT DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 JUIN INCLUS LE LONG DE LA ROUTE NAPOLEON.**

Article 2.- : Ces travaux nécessitent la mise place d'une circulation alternée.
Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents ;
Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail ;

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui auront été imposées.

Article 3.- : L'entreprise mettra en place la signalisation correspondante, selon la réglementation en vigueur.

Article 3.- : La Gendarmerie de CASTELLANE est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE ;
- Monsieur le responsable du centre de secours et d'incendie de Castellane



Fait à LA GARDE, le jeudi 11 juin 2026.

Le Maire de La Garde,
Joël LAUGIER